

Rester en france pour voir son enfant

Par nafti_old, le 23/06/2007 à 20:25

Bonjour, mon broblème c'est que ma femme veux absoulument qu'on divorce, par ce que ca va pas du tout entre nous et on est toujours en désaccord depuis qu'elle tombe enseinte de notre petite fille (qui elle a 3 mois aujourd'hui). Et comme je suis étranger avec juste la carte de résidence de 10 ans, je veulais juste savoir si j'accepte le divorce, es ce que j'aurais le droit de rester sur le territoire français pour voir ma fille ? "comme c'est elle qui aura la garde de l'enfant".et merci d'avance